Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512012-DE

Henbont
Hennebont

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE D'HENNEBONT

Séance Publique du 11 décembre 2025

Objet de la délibération
COMPLEXE AQUATIQUE DE KERBIHAN : LOTS TOMBOLA DE NOËL 2025

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt-cinq, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :
Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Nadia SOUFFOY , Pascal LE LIBOUX , Valérie MAHÉ , Julian PONDAVEN , Lisenn LE CLOIREC , Marie-Françoise CÉREZ , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Yves DOUAY , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT , Julien LE DOUSSAL , Fabrice LEBRETON , Alain LARRIVÉ , Pierre-Yves LE BOUDEC , Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ , Michèle LE BAIL , Hilal SAFAK .

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Claudine CORPART pouvoir à Michèle DOLLÉ , Joël TRÉCANT pouvoir à Jacques KERZERHO , André HARTEREAU pouvoir à Yves DOUAY , Stéphane LOHÉZIC pouvoir à Pascal LE LIBOUX , Tiphaine SIRET pouvoir à Laure LE MARÉCHAL , Gwendal HENRY pouvoir à Yves GUYOT , Aline LE FUR pouvoir à Valérie MAHÉ .

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Monsieur Frédéric TOUSSAINT désigné pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction de la Vie de la Cité **N° 2025.12.012**

Rapporteur : Philippe PERRONNO

Les équipes du Complexe Aquatique de Kerbihan (CAK) souhaitent renforcer l'attractivité du site pendant la période des fêtes de fin d'année.

Les vacances de Noël constituent un moment privilégié pour proposer des activités conviviales et familiales, permettant de renforcer le lien avec les usagers et de valoriser l'image du CAK auprès du grand public.

Les objectifs :

- Attirer un public familial en proposant une animation festive et accessible à tous.
- Dynamiser l'équipement par la mise en place d'initiatives nouvelles et ludiques.
- Renforcer l'image du Complexe Aquatique de Kerbihan comme lieu de vie, de détente et de convivialité.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215600834-20251211-D202512012-DE

Animation proposée :

- Organisation d'une tombola ouverte à l'ensemble des usagers : cette animation permettra de récompenser la fidélité des visiteurs tout en créant une ambiance festive au sein de l'équipement. Les lots proposés seront en lien avec l'activité natation.
- Soirée Aqualumos les mardis et vendredi soir.

Plan de communication

Afin d'assurer une large visibilité à l'événement, une campagne de communication sera mise en place dès le début du mois de décembre, reposant sur les supports habituels :

- Site internet de la Ville et du Complexe Aquatique de Kerbihan
- Réseaux sociaux (Facebook, Instagram, etc.)
- Magazine municipal et presse locale

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis du Bureau Municipal en date du 17 novembre 2025,
Vu l'avis de la Commission « Vie » en date du 25 novembre 2025,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **APPROUVE** l'organisation d'une tombola pendant les vacances de Noël 2025 au Complexe aquatique de Kerbihan,
- ➔ **D'AUTORISE** Madame la Maire ou son représentant à prendre toute mesure relative à l'exécution de la présente délibération.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération,

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

MAIRIE HENNEBONT MORBIHAN

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr